

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	HDH Limited Slip
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants de protection.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	90-95
Amines tert-alkyles en C12-14		68955-53-3	0,6

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

---

## 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer la bouche à grande eau, puis boire un ou deux verres d'eau. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Pas disponible

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.  Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Veiller à une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Tenir le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

**Limites d'exposition**

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Peut être absorbé par la peau.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Lunettes à coques ou de sécurité.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Pas disponible.

### Considérations sur l'hygiène générale

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brune
<b>Odeur</b>	Piquante
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement:</b>	-33 °C (-27.4 °F)
<b>Densité</b>	0.88 - 0.9 @15°C
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	222.0 °C (431.6 °F) Cleveland vase ouvert
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.

<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.1 mm Hg @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Négligeable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	125 cSt @ 40°C

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur extrême
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

---

## 11. Données toxicologiques

---

**Voies d'exposition** Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
-------------------	---------------	-----------------------------

Amines tert-alkyles en C12-14 (CAS 68955-53-3)

#### **Aigu**

*Dermique*

DL50	rat	251 mg/kg
------	-----	-----------

*Inhalation*

CL50	rat	> 1 mg/L
------	-----	----------

*Orale*

DL50	rat	612 mg/kg
------	-----	-----------

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

#### **Aigu**

*Inhalation*

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

*Orale*

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>ACGIH - Sensibilisation</b>	
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	Sensibilisation cutanée
<b>Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
<b>Canada - Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation cutanée</b>	
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	Sensibilisation cutanée
<b>Canada - Saskatchewan OELs Hazard Data: Sensibilisant</b>	
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	Sensibilisateur.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit ne constitue pas un cancérogène par le CIRC, le NTP ou OSHA.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène</b>	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
OXYDE DE PROPYLÈNE (CAS 75-56-9)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
OXYDE D'ÉTHYLÈNE (CAS 75-21-8)	Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène</b>	
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Méthylloxirane (CAS 75-56-9)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Volume 11, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Volume 39, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Volume 60 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Volume 97, Volume 100F 1 Cancérigène pour l'homme.

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de/cancérigènes substance**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène présumé**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

Méthylxirane (CAS 75-56-9)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu**

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Carcinogène connu chez l'homme.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Cancer

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Térogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition intensive à long terme à brouillard d'huile peut causer la fibrose pulmonaire bénigne.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Pas disponible.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

#### Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.

#### Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

#### Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

Méthyloxirane (CAS 75-56-9) 12/21/2011 Inscrit.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Substance sujette à une notification ou à un consentement.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**whmis2015 Exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

#### US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Méthyloxirane (CAS 75-56-9) 100 livres  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) 10 livres

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)  
Cancer  
Toxicité pour la reproduction  
Mutagénicité  
Système nerveux central  
Sensibilisation cutanée  
Irritation de la peau  
Irritation des yeux  
irritation des voies respiratoires  
Toxicité aiguë  
Inflammabilité

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger**  
Danger immédiat - Non  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.



## Autres règlements fédéraux

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

## États-Unis - Réglementation des états

### US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

### US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

### US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

### US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

### US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.  
9-Octadécen-1-amine, - (CAS 112-90-3) Inscrit.  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.  
Amines tert-alkyles en C12-14 (CAS 68955-53-3) Inscrit.  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9) Inscrit.  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8) Inscrit.

### US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)  
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)  
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)  
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)	Listé : Janvier 1, 1988
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Listé : Juillet 1, 1989
Méthyloxirane (CAS 75-56-9)	Inscrit : Le 1er Octobre 1988
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Listé : Juillet 1, 1987

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène**

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Listé : Août 7, 2009
--------------------------------	----------------------

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement**

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Inscrit : Le 27 Février 1987
--------------------------------	------------------------------

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme**

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)	Listé : Août 7, 2009
--------------------------------	----------------------

**État des stocks**

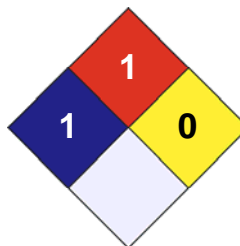
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

23-Juin-2016

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

23-Juin-2016

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.